



# FICHE REPÈRES DU RSU 2022

## Les SDIS des Hauts de France

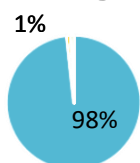
Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application [www.donnees-sociales.fr](http://www.donnees-sociales.fr).

> 5 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU

> 5 786 agents recensés dans ces collectivités dont 5 688 fonctionnaires, 51 contractuels permanents et 47 contractuels non permanents

### Effectifs

98% des agents sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires	98%
■ Contractuels permanents	1%
■ Contractuels non permanents	1%



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
Fonctionnaires	400	2 598	1 138	5
Contractuels permanents	5	15	10	5
Contractuels non permanents	5	34	16	4

En moyenne, 2 agents sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité

19,61 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé

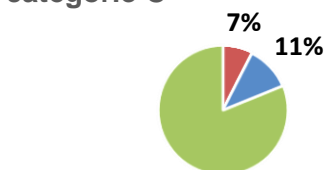
⇒ 0,4 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

### Caractéristiques des agents permanents

7% d'agents relevant de la filière technique

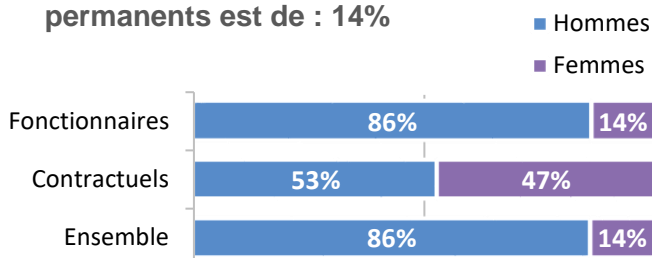
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	9,8%	43,1%	10,1%	115,6
Technique	6,6%	33,3%	6,9%	79,0
Culturelle	0,0%	2,0%	0,0%	1,0
Sociale	0,0%	0,0%	0,0%	1,0
Médico-sociale	0,0%	5,9%	0,1%	1,3
Médico-technique	0,0%	2,0%	0,0%	1,0
Incendie secours	83,5%	13,7%	82,9%	951,4
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1 148</b>

81% d'agents relevant de la catégorie C



Catégorie	Effectif moyen
■ Catégorie A	85,8
■ Catégorie B	130,4
■ Catégorie C	931,6

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 14%

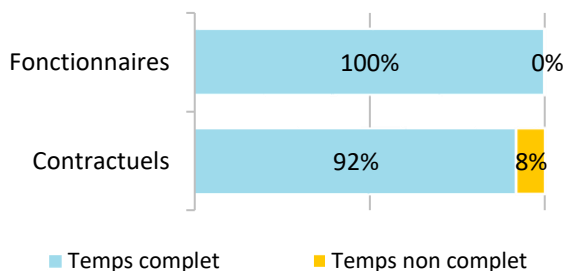


Le cadre d'emplois des sous-officiers des sapeurs pompiers professionnels rassemble 49% des agents

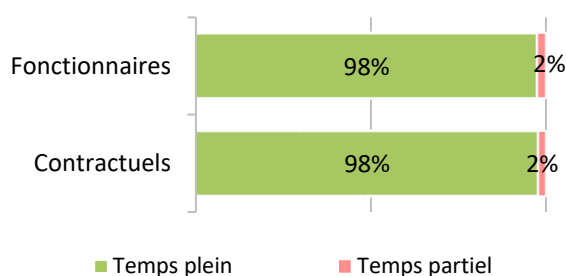
Cadres d'emplois	% d'agents
Sous-officiers des sapeurs pompiers professionnels	49%
Sapeurs et caporaux des sapeurs pompiers professionnels	21%
Lieutenants	8%
Adjoints administratifs	6%
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	4%

## Temps de travail des agents permanents

100% des fonctionnaires à temps complet contre 92% des contractuels



2% des fonctionnaires à temps partiel contre 2% des contractuels



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Technique	1%	Médico-technique	100%
Administrative	1%	Médico-sociale	33%
Incendie secours	0%	Incendie secours	29%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1,1% des hommes à temps partiel  
10,7% des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

## Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 43 ans

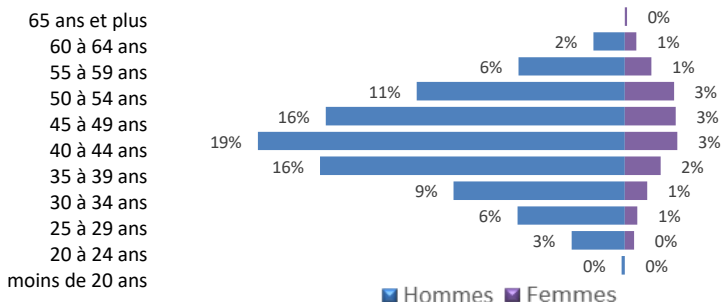
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	42,78
Contractuels permanents	42,79
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>42,78</b>

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	32,46



### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 1 175,7 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



> 1 130,6 fonctionnaires  
> 11,7 contractuels permanents  
> 33,4 contractuels non permanents

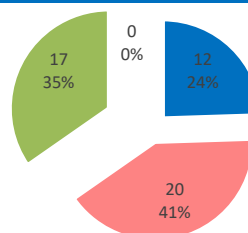
ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A	86,2 ETPR
Catégorie B	133,0...
Catégorie C	923,2 ETPR

## Positions particulières

0,9% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



## Mouvements

- En 2022, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 5,9%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
5,2%	95,1%

### Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021	Effectif physique au 31/12/2022
1113 agents	1147,8 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Fonctionnaires	↗	2,8%
Contractuels	↗	64,5%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>3,1%</b>

- Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	34%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	17%
Mutation (changement de collectivité)	17%
Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	7%
Décès	4%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de concours, examen pro, sélection pro - Lauréat nouvel arrivant dans la collectivité	56%
Remplaçants	8%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	6%
Voie de mutation	6%
Voie de concours, examen pro, sélection pro - Lauréat déjà présent dans l'année en tant que contractuel non permanent	5%

\* Variation des effectifs :

$(\text{effectif physique rémunéré au 31/12/2022} - \text{effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021}) / (\text{Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021})$

## Évolution professionnelle

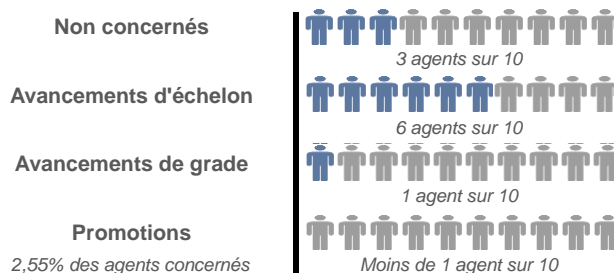
- Concours et examens professionnels

En moyenne, 3,4% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- Aucune rupture conventionnelle actée en 2022

- Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10



## Sanctions disciplinaires

- 20% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2022.

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	58	1
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	4	-
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	4	-
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	4	-

3 sanctions prononcées à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2022)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	54%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	28%
Ivresse	12%

## Budget et rémunérations



Les charges de personnel représentent 81,83 % des dépenses de fonctionnement



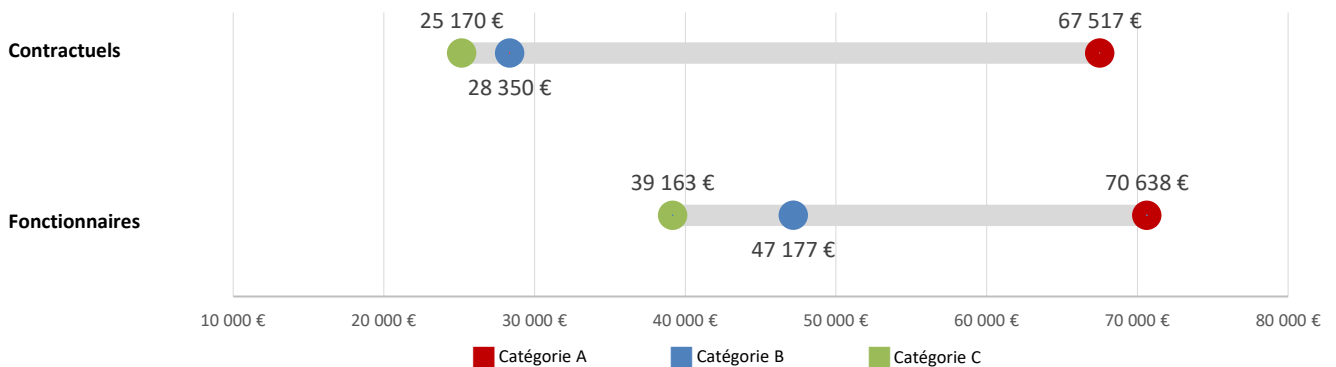
### Mise en place du RIFSEEP

- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents
- avec une part de CIA



60% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

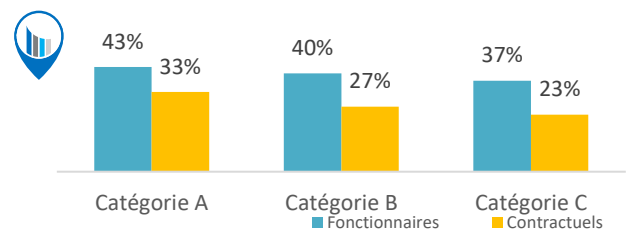
### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 38,13 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	38,21%
Contractuels sur emplois permanents	29,09%
<b>Ensemble</b>	<b>38,13%</b>

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



En moyenne, 8528 heures supplémentaires/complémentaires pour les 100% de collectivités concernées

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en moyenne par agent de collectivité concernée selon la filière



## Absences Agents présents au 31 décembre

En moyenne, 19,1 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 13,3 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,24%	3,64%	5,23%	2,32%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	6,94%	3,64%	6,91%	2,32%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,37%	4,61%	7,34%	2,32%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 33,63 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

100% des collectivités concernées par des accidents de travail

> 12,2 accidents du travail pour 100 agents

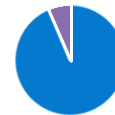
> En moyenne, 46 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Type d'accident



Service 95%  
Trajet 5%

Genre



Femmes 6%  
Hommes 94%

Catégorie



Catégorie A 1%  
Catégorie B 4%  
Catégorie C 95%

64% des accidents concernent la filière technique

## Handicap

100% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 5,2%

Genre



Femmes 18%  
Hommes 82%

Statut



Fonctionnaires 100%  
Contractuels perm. 0%

Catégorie



Catégorie A 7%  
Catégorie B 17%  
Catégorie C 76%

0,2 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées	3 781 €
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	6 914 €

## Prévention et risques professionnels

22 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 2 090 €

Coût par jour de formation : 95 €

Oui Non Ne sait pas En cours

Existence d'un document unique (DUERP)



Existence d'un registre de santé et de sécurité



Existence d'un plan de prévention des RPS



Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

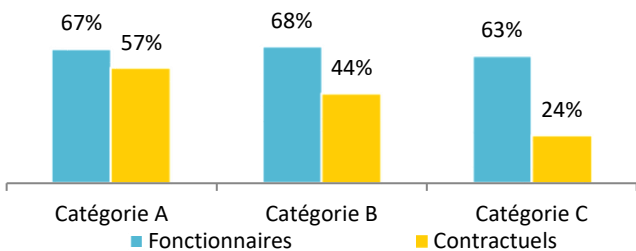
2,5% des femmes  
7,3% des hommes

## Formation Agents présents au 31 décembre

En 2022, 64% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

55% des femmes et 65% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

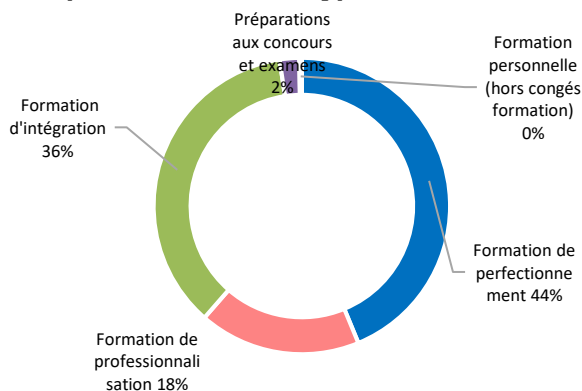


Le budget médian consacré à la formation est de 882 706 €

### Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	50%
Autres organismes	39%
Frais de déplacement	11%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	0%

## Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 8 jours par agent

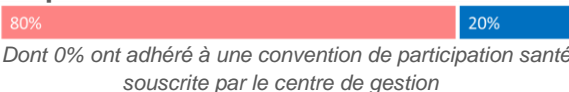


### Répartition des jours de formation par organisme

Collectivité	64%
Autres organismes	30%
CNFPT cotisation obligatoire	6%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	0%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

20% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire



Santé Prévoyance

Montant moyen annuel par bénéficiaire

231 € 83 €

En cours Oui Non Ne sait pas

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale



## Relations sociales

100% des collectivités concernées par des grèves



89 jours de grève en moyenne par collectivité



Nombre moyen de réunions des instances

Comité technique	CAP	CCP
3	1	0

67% par saisine d'agent

80,0% des collectivités ont engagé des négociations collectives



60,% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Conditions et organisation du travail

Accompagnement social des réorganisations des services

Mise en place du télétravail

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Conditions et organisation du travail

Mise en place du télétravail

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



Date de publication : février 2024

Version 1